



## Conditions générales d'inscription

### 1. Dispositions générales

#### **Champ d'application**

Le présent règlement s'applique à tous les participants inscrits à une session dispensée par l'Ecole Réflexe Santé et ce pour toute la durée de la formation. Chaque participant est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement dès qu'il s'est inscrit dans l'école.

#### **Lieu de formation**

La formation a lieu soit dans les locaux de l'école Réflexe Santé à Morges, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent règlement sont applicables sur tous les lieux de formation.

### 2. Admissions

#### **Conditions d'admission à la formation de base**

Les participants doivent :

- a. être âgés d'au moins 18 ans
- b. Pour la formation de 2 ans : être au bénéfice d'une formation en médecine académique de min. 150 heures. Pour la formation de 3 ans : être au bénéfice du tronc commun Ortra TC de 340 heures. De plus, avoir achevé leur formation scolaire obligatoire et être au bénéfice d'un CFC ou d'une formation équivalente (formation secondaire II)

#### **Inscription et réservation**

Le participant peut se considérer inscrit, (mais sans place réservée) quand:

- a. il a envoyé une inscription écrite (e-mail, courrier ou par le tableau du site internet) et que
- b. un entretien a eu lieu (pour la formation de base)
- c. il a reçu une confirmation écrite de la part de l'Ecole Réflexe Santé.

Si une inscription ne reçoit pas de réponse dans les 21 jours qui suivent l'envoi, le participant doit se renseigner en contactant l'Ecole si une place est réservée pour lui. Avec l'omission de ce devoir, il ne peut pas invoquer de ne pas avoir reçu une réservation de place de cours. La réservation est **ferme et définitive** dès le versement de l'acompte. Le versement de l'acompte est nécessaire pour assurer votre place et **n'est en aucun cas remboursable**.

### 3. Enseignement

#### **Plan d'études**

Le plan d'études précise le contenu de la formation ainsi que le nombre d'heures consacrées à chaque matière. Les dates de formation pour l'année civile sont publiées sur la page agenda du site internet de l'école et disponible sur demande.

#### **Modification du programme de formation**

L'école se réserve le droit de modifier le programme et l'horaire en cas de nécessité, les participants doivent en être informés préalablement et se conformer aux modifications. En cas de pandémie, un cours pourra être remplacé en vidéo conférence.

#### **Documentation et support de cours**

La documentation pédagogique remise lors des cours est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée uniquement pour un strict usage personnel ou avec l'accord écrit de l'auteur.

#### **Formateurs**

Tous les formateurs de l'école bénéficient de minimum 5 ans d'expérience pratique en cabinet.

#### **Places dans les cours**

Les participants inscrits à un cours ne peuvent pas échanger leur place entre eux. L'attribution des places est de compétence de l'Ecole.

## 4. Absences

En cas d'absence ou de retard prévisible, le participant en informera l'enseignant responsable, le plus rapidement possible. En cas d'absence de l'apprenant, les cours ne seront ni remplacés ni remboursés. Ceci même en cas de certificat médical, de confinement ou de pandémie. Ils peuvent être reportés aux conditions ci-après. Nous vous recommandons de contracter une assurance annulation qui pourrait couvrir vos frais de formation dans les cas de maladies/accident (conditions selon assurance).

## 5. Dispositions financières

### Frais de formation

Les frais de formation sont mentionnés dans le courrier de confirmation et se composent de l'acompte de réservation et des frais de cours. Le versement du solde des frais de formation devra être effectué **au plus tard 10 jours** avant le 1er jour de cours, ou selon la correspondance de confirmation.

### Conditions d'annulation

Les annulations devront être annoncées **par écrit** auprès de l'Ecole Réflexe Santé.

- Jusqu'à 2 mois avant le début du cours: les frais de cours sont remboursés à 100 %. **L'acompte de réservation est dû.**
- Jusqu'à 10 jours avant le début du cours: **50 %** des frais de cours sont dûs, en plus de l'acompte de réservation.
- Dès 9 jours avant le début du cours: **100 %** des frais de cours sont dûs, y compris l'acompte de réservation.

En cas de **force majeure**, le cas est évalué séparément.

### Reports de cours et modifications des conditions générales

Les reports éventuels de cours et changements de dates seront avisés par écrit au secrétariat. En cas de modifications des conditions générales, le cas est évalué séparément.

### Annulation par l'Ecole Réflexe Santé – ou modification

L'Ecole peut en tout temps fermer un cours ou une formation, pour effectif insuffisant ou autre raison. Cette fermeture entraîne le remboursement intégral de l'écolage. Aucune indemnité pour dommage ni aucun intérêt n'est exigible en cas d'annulation de cours.

## 6. Exclusion de la formation

L'Ecole Réflexe Santé se réserve le droit d'arrêter la formation d'un participant dans les cas suivants sans remboursement possible des frais déjà acquittés :

- En cas de non-respect des engagements financiers.
- Si l'étudiant ne semble pas à même d'accomplir la formation d'une manière satisfaisante.
- En cas de comportement inapproprié, en cas de non-respect d'autrui, et de l'éthique.

## 7. Ethique

Chaque participant annoncera spontanément à l'enseignant s'il souffre d'un problème de santé pour lequel la réflexothérapie serait déconseillé (traitement en cours, opération importante, etc).

Chaque participant est tenu d'avoir un comportement courtois et respectueux à l'égard de toute personne participant au cours et de respecter l'horaire de cours. Les téléphones doivent être éteints ou sous silence.

Les enregistrements vocaux et vidéos et photos ne sont pas autorisés. Les supports de cours sont soumis au © copyright. La copie, le matériel ou la divulgation des contenus des cours, partiel ou en totalité, ne peuvent être transmis à quiconque sans l'autorisation écrite de l'Ecole Réflexe Santé.

## 8. Autres dispositions

### Dommages et litige

En cas de litige entre l'école et un tiers (formateur ou participant), un médiateur pourra intervenir en fonction du cas.

Chaque participant doit prendre soin du matériel mis à disposition par l'école et pourra être rendu responsable financièrement pour la réparation du dommage.

### Perte et vol

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détériorations d'objets personnels de toute nature déposée par les participants dans les locaux de l'école.

### Assurance

Les participants ne sont pas assurés en cas d'accidents par l'école. L'école décline toute responsabilité pour les éventuels dommages corporels. Chaque participant doit être couvert lui-même par une assurance adéquate.

### For et droit applicable

Le for juridique est en Suisse au siège de l'Ecole. Le présent règlement entre en vigueur le 1.07.2021 et remplace la version précédente.